

« UN MONT SPIRITUEL DE PIÉTÉ »¹

L'association de saint Joseph et les carmes déchaux provençaux sous l'Ancien Régime

« Quoy que vous ayez divers Saints pour intercesseurs, adressez-vous particulièrement à saint Joseph : car ses prieres peuvent beaucoup aupres de Dieu ».

Sainte Thérèse d'AVILA,
« Avis de la Sainte a ses religieuses »,
dans *Les Œuvres de Sainte Therese*
divisées en deux parties.
De la Traduction de Monsieur Arnauld d'Andilly,
Paris, 1670, p. 498.

Renouvelée depuis la fin du XIX^e siècle grâce à de nombreux travaux, l'histoire du culte rendu à saint Joseph est désormais bien connue². L'époux de Marie, longtemps délaissé, fait l'objet, à l'époque moderne, de nombreux traités spirituels. Présenté par différents auteurs comme un modèle de vie intérieure, il est rapidement honoré par les membres du clergé régulier qui reconnaissent en lui à la fois l'idéal vers lequel tous doivent tendre, et un intercesseur privilégié.

Aucun d'entre eux, pourtant, affirme Émile Mâle, n'a autant participé à la diffusion de ce culte que sainte Thérèse d'Avila³. En effet, la réformatrice

1. Voir *Le thresor inestimable de S. Joseph decouvert par le R. P. Antoine de la Mère de Dieu, Provincial des PP. Carmes Deschaussez de la Province de Ste Therese*, Lyon, 1654, p. 118 (1^{re} éd., Avignon, 1646, 2 vol.).

2. Pour une bibliographie détaillée, voir « Joseph (saint), époux de Marie » dans *Dictionnaire de Spiritualité Ascétique et Mystique* (D.S.A.M.), tome VIII, Paris, 1974, col. 1289-1323.

3. Émile MALE, *L'art religieux de la fin du XVI^e siècle, du XVII^e siècle et du XVIII^e siècle, Etude sur l'iconographie après le Concile de Trente, Italie, France, Espagne, Flandre*, 2^e éd., Paris, 1951, p. 314. Voir également *D.S.A.M.*, art. cité, col. 1311. Jean DELUMEAU pense, quant à lui, que ce sont sans doute les Jésuites qui ont le plus contribué à diffuser la dévotion à saint

de l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel a consacré dans ses écrits quelques passages à saint Joseph⁴, par l'intermédiaire desquels elle a contribué à dévoiler les multiples faveurs octroyées en toutes situations par celui qu'elle appelle son « glorieux Pere »⁵. « Voyant l'estat où les Medecins de la terre m'avoient mise, constate-t-elle, [immobilisée par une maladie qui semble incurable], je resolut de recourir à ceux du ciel... Je pris pour patron et pour intercesseur Saint Joseph, me recommanday beaucoup à lui... Ma guerison fut un effet de son pouvoir; je sortis du lit; je marchay; je cessay d'estre percluse »⁶. L'époux de Marie lui apparaît également alors qu'elle ne dispose plus d'aucun revenu pour payer ses ouvriers. Il lui conseille pourtant « de faire marché avec eux ». Le Seigneur, confie l'intéressée, « y pourveut d'une maniere qui etonna ceux qui le sçurent »⁷. Dès lors, forte de son expérience, la réformatrice du Carmel exhorte aussi bien celles dont elle a la charge que les personnes d'oraison en général, à prendre l'époux de Marie « pour guide, afin de ne se point égarer »⁸. De même, elle va déployer toute son énergie afin que l'on célèbre la fête de ce saint, et va consacrer, sa vie durant, un grand nombre de couvents⁹ à celui à qui on n'avait jusqu'à présent dédié que des autels et des chapelles¹⁰. Aussi, si la présence d'un culte en l'honneur de saint Joseph est attestée au sein de l'ordre dès le XV^e siècle¹¹, c'est indéniablement grâce à sainte Thérèse qu'il connaît une réelle impulsion, s'attirant ainsi la protection de la Sainte Famille: « Dieu, raconte-t-elle, [évoquant la fondation du couvent d'Avila], me dit qu'il vouloit qu'on luy donnast le nom de saint Joseph: Que ce saint veilleroit pour nostre garde à l'une des portes, la sainte Vierge à une autre, et que Jesus-Christ ne nous abandonneroit point »¹². Les Carmélites, à la mort de Thérèse d'Avila, héritent de cette dévotion et la propagent au sein de leurs clôtures¹³. Toutefois,

Joseph (*Rassurer et protéger, Le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Paris, 1989, p. 340-351, particulièrement p. 341-342).

4. Saint Joseph est principalement évoqué au chapitre 6, dans un long passage, ainsi que dans de courts paragraphes des chapitres 32 et 33 de « La vie de Sainte Therese écrite par elle même » dans Sainte Thérèse d'AVILA, *Les Œuvres de Sainte Therese divisées en deux parties. De la Traduction de Monsieur Arnauld d'Andilly*, Paris, 1670. Ailleurs, les références ne sont que très ponctuelles.

5. *Ibid.*, p. 182, 230, 231, 233 ou encore 299.

6. *Ibid.*, p. 25-26.

7. *Ibid.*, p. 212.

8. *Ibid.* p. 26. Voir également la citation introductive du présent article.

9. Le premier couvent réformé est dédié à saint Joseph à la demande instantane du Seigneur lui-même. Voir note 12.

10. Marie-Joseph du SACRÉ-CŒUR, « Le culte de saint Joseph et le Carmel », dans *Etudes Carmélitaines Historiques et Critiques sur les traditions, les privilèges et la mystique de l'ordre*, 1911, p. 81-92, p. 87-88.

11. *Ibid.* Voir également Albert-Marie du SAINT-SAUVEUR, *Saint Joseph et son culte dans l'ordre du Carmel*, Paris, sans date, p. 35-72.

12. Sainte Thérèse d'AVILA, op. cité, p. 204.

13. Voir Pierre SEROUEY, « Le culte de saint Joseph dans le Carmel de France au XVII^e siècle », dans *Cahiers de Joséphologie*, 1981, p. 770-792, particulièrement p. 771-783.

ce n'est qu'avec la branche masculine de l'ordre, les carmes déchaux, par la diffusion de véritables mouvances laïques, qu'elle va définitivement sortir de l'intimité de leurs maisons.

La présentation de certaines de ces créations apporte un premier éclairage sur leurs modalités d'installation et de diffusion, de même que sur les moyens mis en œuvre à cet effet par les religieux¹⁴. L'analyse des livres de piété rédigés à l'attention des fidèles, permet, quant à elle, de définir les fondements de ces associations, et surtout, d'appréhender, au travers des exercices qu'elles proposent, individuels ou collectifs, leur degré de sociabilité.

« D'AVIGNON, D'AIX, DE MARSEILLE ET AUTRES LIEUX... »¹⁵

Une inscription latine, apposée originellement au fronton de l'église des carmes déchaux de Paris, indique que ce bâtiment, construit à partir de 1613, est le premier en France à être dédié à saint Joseph¹⁶. En réalité, quelques années auparavant, dès 1609, le jour même de la fête du saint, le 19 mars, les disciples de Thérèse d'Avila et de Jean de la Croix, nouvellement installés à Avignon, consacrent leur couvent au père nourricier de Jésus¹⁷. Cet établissement, situé hors du royaume, en territoire pontifical, est pourtant celui que Louis de Sainte-Thérèse, annaliste de l'ordre, considère comme étant légitimement le premier couvent français des Carmes déchaux : « ...tant, justifie-t-il, à cause que cette Principauté est enclavée de toutes parts dans les terres du Royaume de France, qu'à cause que ses habitans sont toujours reputez Regnicoles et jouissent des Droits des citoyens du Royaume »¹⁸. C'est donc à partir de cette fondation que va rayonner ce qui constitue l'une des principales composantes identitaires de l'ordre. Le père Antoine de la Mère de Dieu en est l'un des principaux propagateurs. Natif d'Avignon, ayant fait profession au couvent des carmes déchaux de la ville¹⁹, il publie, en 1646, un ouvrage intitulé *Le thresor inestimable de saint Joseph*²⁰, dans lequel, s'adressant directement à l'époux de Marie, il expose son dessein : « Je sou-

14. Cette étude est menée dans le cadre d'une recherche sur les carmes déchaux en France sous l'Ancien Régime. Le dépouillement des archives concernant d'autres couvents français devrait permettre de compléter les exemples provençaux et avignonnais.

15. Un petit ouvrage, anonyme, à destination des fidèles, est intitulé *Association de saint Joseph canoniquement érigée dans les Eglises des Reverends Peres Carmes Deschaussez d'Avignon, d'Aix, de Marseille, et autres lieux* (Aix, sans date).

16. Albert-Marie du SAINT-SAUVEUR, op. cité, p. 109.

17. Louis de SAINTE-THÉRÈSE, *Annales des Carmes deschaussez de France*, Paris, 1665, p. 38.

18. *Ibid.*, p. 32.

19. Le 10 mai 1615, Claude Bertet de son nom civil, est alors âgé de 24 ans. Il assume successivement la charge de prieur de l'établissement d'Aix, puis de définitiveur, avant d'être nommé en 1652, provincial. Il meurt le 14 juin 1662 (voir Martial de SAINT-JEAN-BAPTISTE, *Bibliotheca scriptorum utriusque congregationis et sexus carmelitarum excalceatorum*, Bordeaux, 1730, p. 39; Voir également, *Necrologium Carmelitarum discalceatorum provinciae parisiensis*, Paris, 1718, p. 133.

20. Op. cité. Les citations sont toutes extraites de l'édition de Lyon, 1654.

haïteray de toute l'estendue de mon ame, s'exclame-t-il, que toutes les bouches des hommes et des Anges publient et exaltent les eminentes grandeurs, dont Dieu vous a enrichy d'une façon si particulière... Je voudrois estre capable d'accroître, et d'amplifier vostre gloire par tout le monde: et faire que tous les peuples de la terre ouvrirent les yeux, aux thresors inestimables des graces, que Dieu a mises en vos mains... Que tous vous conneussent, que tous vous aymassent, et que tous se missent sous votre sainte protection... C'est ce qui m'a poussé à procurer l'Erection d'une sainte Association, ou d'un mont spirituel de piété, sous vostre saint nom »²¹. S'il ne précise pas la date exacte de cette fondation, l'auteur publie en revanche, permettant ainsi de la localiser approximativement²², les indulgences concédées par le Pape Urbain VIII, le 15 décembre 1642²³. De même, les témoignages rapportant les multiples faveurs octroyées par l'époux de Marie, représentent autant d'indices sur l'antiquité de la dévotion. Paul de Barry²⁴, puis à sa suite Louis de Sainte-Thérèse signalent ainsi que, dès 1631, par son intercession, la ville d'Avignon parvient à se débarrasser de la peste. L'un des religieux qui assiste les malades, le père Joseph de Jésus-Marie, « persuada les Consuls de la ville, rapporte l'historien de l'ordre, de faire un vœu à Saint Joseph, de chommer sa feste tous les ans, et faire ce jour là une procession... Le vœu estant fait, la peste cessa »²⁵. Un autre religieux, Pierre de Saint-André²⁶, contemporain des faits, évoque quant à lui un miracle, certes plus tardif, mais dont il fut témoin alors que l'on bâtissait la nouvelle église²⁷: « Un jeune ouvrier... qui... ajustait une pierre énorme tomba en arrière... Il s'écrasa... sur un énorme tas de pierres, alors que celle qu'il avait arrachée retombait de tout son poids sur son ventre. Devant cet accident épouvantable, ...l'un de nos frères s'écria "Saint Joseph, viens en aide à ce malheu-

21. *Ibid.*, p. 117-118.

22. Les indulgences sont souvent accordées peu de temps après la création des confréries. Voir Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, « Indulgences et confréries, tests de l'évolution des dévotions au dix-huitième siècle », dans *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 2000, p. 75-94, particulièrement p. 78.

23. *Le Thresor inestimable...*, p. 241-244.

24. Paul de BARRY, *La dévotion à saint Joseph le plus aymé et le plus aymable de tous les saints après Jésus et Marie*, Lyon, 1646, p. 244, cité dans Jean DELUMEAU, op. cit., p. 344.

25. Louis de SAINTE-THÉRÈSE, op. cit., p. 258.

26. Pierre de Saint-André, Jean-Antoine Rampalle dans le siècle, est né à L'Isle-sur-la-Sorgue en 1624. Il fait profession le 23 décembre 1640, au couvent d'Avignon, est nommé maître des novices en 1655, prieur d'Aix en 1658, puis d'Avignon en 1661. En 1664, l'ordre lui confie la charge de provincial. Quelques années plus tard, en 1667, il est prieur à Marseille, puis définitif général (voir Cosme de VILLIERS, *Bibliotheca Carmelitana, notis criticis et dissertationibus illustrata*, Orléans, 1752, réédition Gabriel WESSELS, Rome, 1927, 2 tomes en 1 vol., tome 2, col. 543-544).

27. Les carmes déchaux, installés dès 1608, près de la Porte Limbert, acquièrent, 11 ans plus tard, un emplacement rue Palapharnerie. Là, ils entreprennent la construction d'une première église, qui s'achèvera vers 1626, puis en édifie une seconde, celle qui est décrite par Pierre de Saint-André, à partir de 1648 (voir Louis de SAINTE-THÉRÈSE, op. cit., p. 31-35, et Françoise ARLOT, « La préhistoire du lycée Aubanel », dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1992, p. 153-175).

reux"... Tous ceux qui accoururent aussitôt ne doutèrent pas de le trouver... mort. Ils le découvrirent en vie... sans aucune lésion ni blessure »²⁸.

Au sein de la province Sainte-Thérèse d'Avignon²⁹, l'établissement de Marseille, fondé en 1632, sous la double titulature de Saint-Joseph et Sainte-Marie-Madeleine, abrite également l'un de ces Monts spirituels de Piété³⁰. L'époux de Marie, n'a pas davantage tardé, comme en témoigne Louis de Sainte-Thérèse, alors prier du couvent, à être associé à la nouvelle fondation : « Une personne de grande sainteté me vint dire, que mon dessein [l'acquisition d'une rue attenante au couvent] réussiroit, mais que ce ne seroit que pour la saint Joseph de l'an 1634. Je ne m'arrestay point beaucoup à cette revelation, je fis tous mes efforts pour faire réussir ce dessein; je trouvay tant de difficulté que je l'abandonnay. Dieu pourtant ne laissa de le faire par une voye extraordinaire, trois ou quatre jours devant la feste de saint Joseph de l'an 1634 »³¹. Quelques années plus tard, le 1^{er} février 1642, soit quelques mois avant que l'association d'Avignon n'obtienne ses indulgences, les autorités ecclésiastiques, sollicitées par les carmes déchaux, répondent favorablement à la demande de fondation d'une congrégation dédiée à l'époux de Marie. Les religieux indiquent que leur décision a été prise « pour satisfaire a la devotion qu'un grand nombre des Messieurs de cette ville portent a St Joseph » et qu'ils n'agissent que « par charité et à la réquisition de quelques personnes dévotes ». Ils précisent également que « les exercices spirituels... et autres dévotes Congregations » seront effectués dans un « oratoire qui est dans l'enclos de leur couvent »³².

La maison des carmes déchaux de Toulon, dédiée dès 1635 à Notre-Dame et à Saint-Joachim, de même que celle d'Aix-en-Provence, fondée en 1637 sous la double titulature de Saint-Joseph et Sainte-Thérèse, ont également accueilli en leurs murs une association dédiée à l'époux de Marie. Toutefois, ces établissements n'ont laissé que très peu de traces dans les dif-

28. Pierre de SAINT-ANDRÉ, *Historia Generalis fratrum discalceatorum, ordinis B. Virginis Mariae de Monte Carmelo, Congregationis S. Eliae*, Rome, 1668-1671, 2 vol., vol. 2, p. 584 (toutes les citations ont été aimablement traduites par Madame Monique Guggenbuhl, professeur de Lettres classiques). Antoine de la Mère de Dieu, affirme quant à lui avoir vu « le miracle des miracles, sçavoir, la vie avoir esté rendue aux morts par l'intercession de S. Joseph, au moyen du Sacrifice de la sainte Messe qu'on offroit à Dieu au nom et en l'honneur de ce grand Saint en une Eglise dediée à son nom ». En face de ce texte, dans la marge, en caractères miniatures, est indiqué: « Miracle arrivé en Avignon ». L'auteur s'adresse ensuite aux associés installés dans cette église, signifiant ainsi que ce miracle s'est également opéré chez les Carmes déchaux (*Le Thresor inestimable...*, p. 96-97).

29. Pour une description de cette province, voir Gilles SINICROPI, « Missionnaires sur la montagne. Les Carmes déchaux de Barjols (fin XVII^e-fin XVIII^e siècles) », dans *Provence Historique*, 2002, p. 3-25, particulièrement, p. 3-4.

30. Louis de SAINTE-THÉRÈSE, op. cité, p. 268-276, et 793. Voir également, A.D. des Bouches du Rhône, 16 H 9, p. 2 et suivantes. Deux articles sont consacrés aux carmes déchaux dans la revue *Marseille*: Jean BOYER, « L'église des Carmes déchaussés », 1979, p. 55-62; Jacques BILLIOUD, « Le Carmel à Marseille », 1997, p. 112-117.

31. Louis de SAINTE-THÉRÈSE, op. cité, p. 274-275.

32. A.D. des Bouches-du-Rhône, 16 H 9, p. 36.

férents dépôts d'archives, en raison, probablement, des multiples déménagements que durent effectuer les religieux³³. Seul le sommaire des indulgences concédées le 11 mai 1653 aux associés aixois³⁴, de même qu'un document conservé aux Archives Municipales de Toulon, permettent d'en connaître l'existence³⁵.

Ces fondations, les manifestations divines qui les ont précédées ou suivies, de même que les objets de dévotion que proposent les carmes déchaux ne peuvent qu'entretenir voire augmenter la piété des populations. En effet, rapporte encore Pierre de Saint-André, l'affluence dans l'église du couvent d'Avignon est si importante, qu'en été, elle impose aux frères de ne fermer leurs portes que très tard dans la nuit³⁶. Tous peuvent venir se recueillir au pied de l'autel principal, orné d'un retable richement décoré : quatre colonnes « cannelées et variées » entourent un tableau représentant le mariage de saint Joseph. Dans une niche, une statue du saint portant l'enfant Jésus de son bras gauche, un lys dans sa main droite, est entourée « de nuages et de chérubins innombrables ». Deux anges sont représentés « respectueusement agenouillés » sur des colonnes. Au sommet de l'ouvrage, sculpté dans une pierre très blanche, Dieu le Père apparaît, son buste émergeant des nues. Les fidèles peuvent également admirer de multiples ex-voto, ou encore honorer diverses reliques, dont une en particulier, provient du manteau de saint Joseph³⁷. A ce lieu ouvert aux manifestations de piété de l'ensemble de la population, s'ajoute un second bâtiment exclusivement réservé, quant à lui, aux membres de l'association. Cette chapelle, « dite la Congregation » précise l'inventaire révolutionnaire³⁸, abrite un plafond qui « selon le sentiment commun, est un chef d'œuvre qui fait l'admiration des

33. Le dernier en date se situe durant le dernier quart du XVIII^e siècle pour les Carmes déchaux d'Aix-en-Provence (voir Louis de SAINTE-THÉRÈSE, op. cité, p. 321-324, et A.-Joseph RANCE, *Les anciens couvents d'Aix. Notes sur les Carmes déchaussés et les Observantins*, Paris, 1889, p. 3-10), comme pour ceux de Toulon (voir Louis de SAINTE-THÉRÈSE, op. cité, p. 308-312, et Claude-François ACHARD, *Description historique, géographique et topographique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence ancienne et moderne, du Comtat Venaissin, de la Principauté d'Orange, du Comté de Nice etc., pour servir de suite au Dictionnaire de la Provence*, Aix, 1787, 2 vol., vol. 2, p. 502).

34. *Association de saint Joseph*..., p. 159-164.

35. A.M. de Toulon, BB31, fol. 555 v^o: *Avis de M. Laugier sur la difficulté que font les Carmes de laisser la chapelle de sainte Thérèse pour le service de l'hôpital, sous prétexte qu'elle n'a pas été comprise dans la cession qu'ils ont faite de leur monastère*, 11 novembre 1778. Ce document évoque, sans préciser la date de fondation, une « congrégation de St Joseph composée d'hommes mariés que les mêmes religieux avoient établis dans une chapelle également enclavée dans leur enclos » (folio 558).

36. Pierre de SAINT-ANDRÉ, op. cité, p. 583.

37. *Ibid.*, p. 583-584.

38. A.D. du Vaucluse, 1 Q 9, document en date du 26 prairial. Voir également le *Procès-verbal de vérification des batiments cours et jardins et dependances, composant le ci-devant couvent des Carmes dechaussés de cette commune d'Avignon, actuellement à la nation. L'Inventaire du mobilier de la ci-devant congregation de St Joseph* (A.D. de Vaucluse, 3 L 126), hormis la liste des meubles ou encore le nombre de nappes ou de chasubles, n'apporte, quant à lui, guère d'indications réellement utilisables.

connaisseurs et mérite une attention toute particulière »³⁹. Surtout, l'association dispose de plusieurs tableaux relatant la vie de saint Joseph, dont certains réalisés par Nicolas Mignard. Si nous n'avons aucune trace des deux petits ovales signalés par Jean-Raymond de Véras, le tableau du maître autel, peint dès 1644, représentant saint Simon Stock recevant le scapulaire des mains de la Vierge, a traversé les siècles et est aujourd'hui conservé au musée Calvet (figure 1). Sa particularité ne réside pas dans le thème iconographique évoqué, celui-ci étant

Saint Simon Stock recevant le scapulaire des mains de la Vierge
Tableau de Nicolas Mignard
(1606-1668)



réalisé pour l'association de Saint Joseph érigée dans l'église des Carmes déchaux d'Avignon
 (Musée Calvet, Avignon. Crédit photographique : André Guerrand.)

Figure 1

39. B.M. d'Avignon, ms 1738, Jean-Raymond de VERAS, *Recueil des épitaphes et inscriptions qui sont dans les églises d'Avignon avec un abrégé de la fondation des dites églises*, 1750, p. 270. Pierre de Saint-André évoque également « divers ornements de peintures, tant au plafond que sur les murs » (op. cité, p. 581).

très répandu⁴⁰, pas plus que dans la composition, « particulièrement stable et symétrique »⁴¹, mais classique, de la scène⁴². L'intérêt réside en fait dans la présence, peu commune, dans l'angle droit du tableau, à gauche de la Vierge, de la belle figure de saint Joseph, reconnaissable à son attribut, le bâton fleuri⁴³. Représenté de trois quart, il assiste passivement à la scène, marquant là l'origine de la commande, mais surtout, associant aux yeux des confrères deux des principales dévotions carmélitaines⁴⁴. Un second tableau, également réalisé par Nicolas Mignard, en 1654, est aujourd'hui conservé dans la chapelle de l'hôpital Sainte-Marthe (figure 2). Plus directement en relation avec l'identité de l'association, il s'inspire du récit antique retranscrit par Isolanus relatant la bonne mort de saint Joseph⁴⁵. Depuis le registre supérieur, des angelots observent le centre de la composition. Là, saint Joseph gît sur son lit de mort, entouré à sa gauche du Christ, avec qui il échange un regard profond, à sa droite, de la Vierge. Dans le registre inférieur gauche, un seul des deux archanges évoqués par la légende est présent. Tourné vers le confrère, il désigne de sa main droite les attributs du saint, le bâton fleuri, mais également, quelques symboles de son métier de charpentier, le rabot, la règle, ainsi que l'équerre. Plus qu'une simple représentation iconographique, ce tableau constitue un véritable catéchisme véhiculé par l'association établie chez les carmes déchaux. « Le saint, comme l'écrivit Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, devient l'image de tout mourant... Il devient... un modèle à suivre autant qu'un intercesseur à évoquer »⁴⁶.

À Marseille, si les comptes des trésoriers de l'association évoquent différents travaux réalisés autour de l'année 1664, les informations qu'ils mentionnent sont toutefois trop sommaires, pour tenter toute reconstitution⁴⁷.

40. Gaby et Michel VOVELLE, *Vision de la mort et de l'au-delà en Provence d'après les autels des âmes du purgatoire, XV^e-XX^e siècles*, Paris, 1970, p. 25-26. Voir également planches IV et XII.

41. Antoine SCHNAPPER, *Mignard d'Avignon (1606-1668)*, Palais des Papes, Avignon, 25 juin-15 octobre 1979, Marseille, 1979, p. 60.

42. Voir, dans le même catalogue, la représentation destinée à la confrérie de Notre Dame du Mont-Carmel des Grands Carmes d'Aix et d'Avignon, p. 71 et 88. Voir également les estampes du Musée Calvet et du Musée du Vieil Avignon citées dans Sylvain GAGNIÈRE, *Catalogue de l'imagerie populaire religieuse avignonnaise*, Avignon, 1943.

43. Une confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel, établie dans la paroisse de Jonquières-lès-Martigues, possèdent un retable identique, représentant « le mystère du saint scapulaire et saint Joseph ». Voir Régis BERTRAND, « Carmes et confréries en Provence (XVII^e-XX^e siècle) », dans Bernard HOURS (sous la direction de), *Carmes et Carmélites en France du XVII^e siècle à nos jours*, Paris, 2001, p. 190-202, p. 199.

44. À propos du scapulaire, voir Elisée de LA NATIVITÉ, *Le scapulaire du Carmel, Etude historique*, Tarascon, 1958; Gilles SINICROPI, « Le Petit habit de la Vierge. Les Carmes déchaux et la dévotion au saint Scapulaire (XVII^e-XVIII^e siècles) », dans *Siècles, Cahiers du Centre d'Histoire « Espaces et Cultures »*, Clermont-Ferrand, à paraître.

45. Voir Émile MALE, op. cité, p. 322-323.

46. Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, *Espace et sacré en Provence (XVI^e-XX^e siècle) Cultes, Images, Confréries*, Cerf, Paris, 1994, p. 264.

47. Les documents évoquent « trois chérubins qui sont sous les arcades » (A. D. des Bouches-du-Rhône, 16 H 4, reçu en date du 15 mars 1664), la « sculpture des chapiteaux » (*ibid.*, reçu en date du 9 mars 1664), etc.

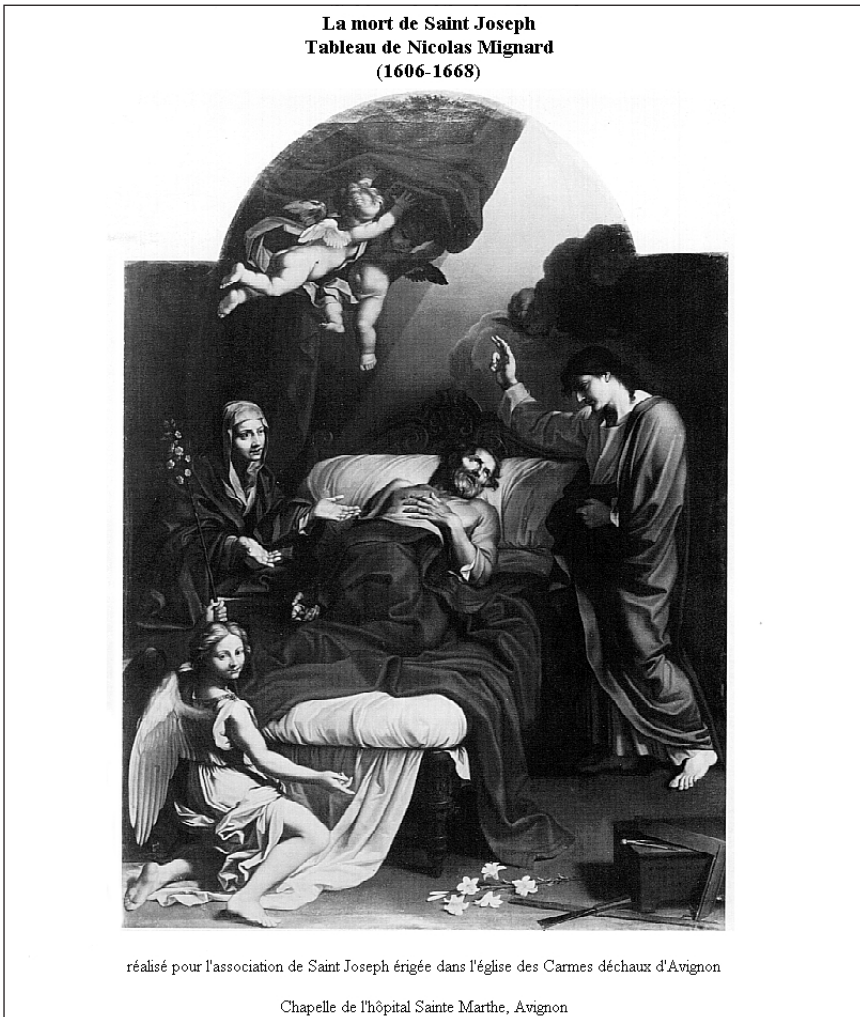


Figure 2

Tout au plus dispose-t-on des quelques lignes contenues dans l'*Almanach historique* de la ville, évoquant également une « chapelle dédiée à St Joseph, ornée d'assez bons tableaux [qui] méritent d'être vus »⁴⁸.

48. GROSSON, *Almanach historique de Marseille... pour l'année 1772*, Marseille, 1772, p. 92. Le « tableau de saint Joseph » indiqué dans la *Vente du mobilier des Carmes déchaussés* (A. D. des Bouches-du-Rhône, 1 Q 662) y était-il exposé ?

49. Une explication est avancée dans l'unique document dont nous disposons. Ce dernier précise que « cette congregation ayant été supprimée... les agregés ont disposé des meubles effets et ornements qu'ils y avoient mis » (A.M. de Toulon, doc. cité).

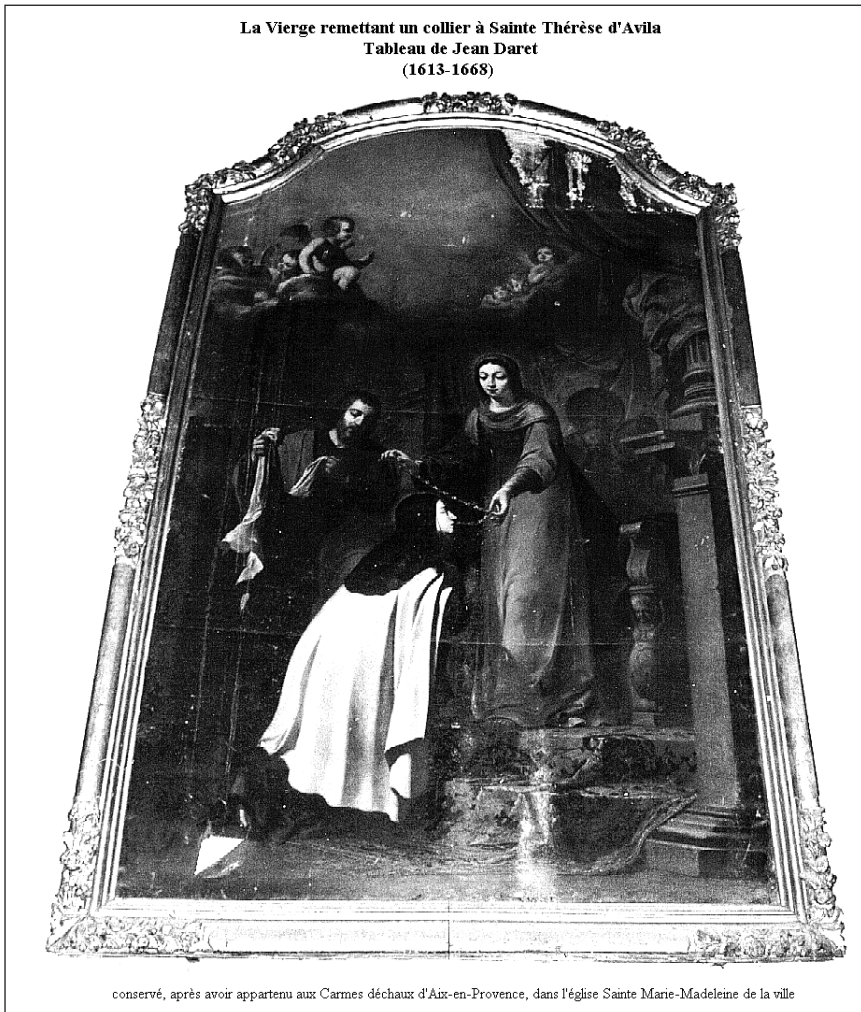


Figure 3

S'il ne subsiste aucun vestige du Mont spirituel installé à Toulon⁴⁹, un tableau aujourd'hui conservé dans l'église Sainte-Marie-Madeleine de la ville d'Aix-en-Provence, rappelle, sans savoir s'il n'était exposé qu'à la piété des associés, le souvenir du saint (figure 3). Peint par Daret, il représente fidèlement le récit qu'a laissé sainte Thérèse de l'une de ses multiples visions⁵⁰ : « Il me sembla, révèle-t-elle, que l'on me revestoit d'une robe tres-blanche et

50. Pour une autre représentation de cette vision, voir le catalogue de l'exposition *L'art du XVII^e siècle dans les Carmels de France*, Musée du Petit Palais, 17 novembre 1982-15 février 1983, Paris, 1982, p. 56. Voir également Daniel FERRAND, « L'iconographie de Saint Joseph dans les premiers Carmels français du XVII^e siècle », dans *Carmel*, 1989, n° 52, p. 55-77, p. 62.

tres-éclatante... je vis... la sainte Vierge à mon costé droit, et s. Joseph à mon costé gauche... La tres-sainte Vierge... me dit qu'elle estoit tres-satisfaite de la dévotion que j'avois pour saint Joseph ... qu'elle et saint Joseph nous protegeroient, et que son fils avoit promis de ne nous point abandonner... Pour marque de la vérité de ses promesses... elle me mit au cou une chaisne d'or à laquelle une croix de tres-grande valeur estoit attachée »⁵¹.

La disparition du livre des associés avignonnais, mentionné dans l'ouvrage d'Antoine de la Mère de Dieu⁵², de même que celle du « cadre ou sont escrips les noms des confreres »⁵³, ou encore de ce « catalogue des congreganistes »⁵⁴ mentionnés dans différents inventaires marseillais interdit toute approche sociologique ou même quantitative de ceux qui, alors, ont pu profiter d'une mise en scène aussi soignée.

Quel que soit le lieu d'implantation de la confrérie, Avignon, Marseille, Toulon, ou encore Aix-en-Provence, les associés ont pu bénéficier de plusieurs livres de piété rédigés à leur intention, dans le but non seulement de diffuser et d'entretenir la dévotion à saint Joseph, mais également et surtout de structurer les pratiques dévotionnelles.

FONDEMENTS ET EXIGENCES DU « MONT SPIRITUEL DE PIÉTÉ »

Les quatre titres localisés à ce jour, tant par le choix de rédaction, en langue vulgaire, que par leur aspect, au format in 12 voire in 16, se veulent résolument accessibles au plus grand nombre, et, surtout, peu encombrants, en vue d'être consultables à tout moment et en tout lieu⁵⁵. Seuls deux des auteurs, souvent inconnus pour ce type de littérature, dévoilent leur identité et leur appartenance à la réforme de Thérèse d'Avila. Il semble toutefois fort probable, assumant la direction de l'association, que ce soit également des membres de l'ordre qui aient eu l'initiative des ouvrages rédigés sous anonymat. Parmi les titres proposés à la piété des fidèles, les deux premiers selon l'ordre chronologique, *Le thresor inestimable de S. Joseph decouvert par le*

51. Sainte Thérèse d'AVILA, op. cité, p. 213.

52. Antoine de LA MÈRE DE DIEU, op. cité, p. 236. Il précise qu'il se trouve, du moins avant 1646, dans la sacristie des pères Carmes déchaussés.

53. A. D. des Bouches-du-Rhône, 16 H 4, *Rolle des ornements que nous... avons trouvé dans la chapelle de la congregation du bien heoureux saint Joseph*, 18 mars 1648.

54. *Ibid.*, *Inventaire de la congregation St Joseph*, 1651.

55. Pour des études de manuels de confréries, voir Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, « Les Dominicains et les confrères du Rosaire », dans *Les mouvances laïques des ordres religieux*, Saint-Etienne, 1996, p. 355-375; Françoise HERNANDEZ, « Les confréries de l'Agonie de Jésus et des Agonisants à la lumière de leurs livrets et manuels », dans *Siècles, Cahiers du centre d'Histoire « Espaces et Cultures »*, Clermont Ferrand, 2000, p. 29-56; Plus généralement, Philippe MARTIN, « Le livre de piété (vers 1640-vers 1850), Approche méthodologique et premières conclusions », dans *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 2001, p. 135-149.

R. P. Antoine de la Mère de Dieu... déjà évoqué, édité à Avignon en 1646, puis à Lyon en 1654, de même que l'*Association de saint Joseph canoniquement érigée dans les Eglises des Reverends Peres Carmes Deschaussez d'Avignon, d'Aix, de Marseille, et autres lieux*, publiée à Aix quelques années plus tard⁵⁶, par la richesse de leur contenu, par leur volume, 768 et 278 pages, se présentent comme de véritables manuels. L'un et l'autre exposent et développent les principes essentiels utilisables par toute association de saint Joseph, où qu'elle soit implantée⁵⁷. Seuls le lieu d'édition, les destinataires des indulgences publiées⁵⁸, de même que quelques rares indications⁵⁹, contribuent à identifier le public initialement visé. De moindre ampleur, respectivement 46 et 156 pages, désignant plus explicitement leurs destinataires, les deux autres publications affichent une vocation plus modeste. Un *Petit abbrege*, édité à Avignon en 1695, concerne ainsi tout particulièrement, comme le précise son titre, ...*l'association de saint Joseph canoniquement érigée dans l'église des RR. PP. Carmes Déchaussez d'Avignon*⁶⁰. Le *Livre des associés a la congregation de st Joseph...*, publié à Marseille au début du XVIII^e siècle, est, quant à lui précisément destiné aux membres installés dans ladite ville. L'auteur, « un Religieux Carme Déchaussé » annonce simplement le titre, s'identifie quelques pages plus loin, concluant une lettre en forme d'avant-propos par « Votre très humble et très obéissant Serviteur en Jésus-Christ, F. Jean-Louis de S. Augustin, Définitur Provincial des Carmes

56. « Entre 1657 et 1672 » précise l'inventaire de la Bibliothèque Municipale d'Aix-en-Provence.

57. Antoine de la Mère de Dieu précise que les indications fournies concernent tout « lieu où l'Association sera establie » (*Le Thresor inestimable...* p. 236 et 238).

58. « Coppie des Indulgences perpetuelles, concedées par nostre Saint Pere le Pape URBAIN VIII aux Associez des S. Joseph de la Ville d'Avignon, dans l'Eglise des Reverends Peres Carmes Deschaussez » (*Le Thresor inestimable...*, p. 241) ; « Sommaire des Indulgences concedées par Nostre Saint Pere le Pape, d'heureuse mémoire, Innocent X à l'Association de S. Joseph érigée en l'Eglise des RR. PP. Carmes Déchaussez de cette ville d'Aix » (*Association de Saint Joseph...*, p. 159).

59. Dans *Le Thresor inestimable...*, l'auteur, après avoir relaté un miracle intervenu dans une église d'Avignon, s'adresse à ses « cheres ames qui avez ce bien d'estre enrolées dans l'association de S. Joseph, dans ce sacré Mont de pieté, érigé en la mesme Eglise » (p. 97). Plus loin, il évoque « la Sacristie des RR. PP. Carmes deschaussez d'Avignon » (p. 236), ou encore « l'Eglise des Reverends Peres Carmes Deschaussez de cette ville » (3^e partie, p. 10).

60. *Petit abbrege de l'Association de saint Joseph canoniquement érigée dans l'église des RR. PP. Carmes Déchaussez d'Avignon, avec les quinze Mysteres de ce Saint pour la commodité de ceux qui veulent les honorer pendant les Mercredis*, Avignon, 1695. Cet ouvrage n'est, en réalité, que la réédition à peine modifiée (cinq indulgences publiées au lieu de six) d'un manuel également édité à Avignon en 1687. Le titre, *Petit abbrege de l'Association de saint Joseph canoniquement érigée dans les Eglises des Reverends Peres Carmes Déchaussez d'Avignon, d'Aix, de Marseille et autres lieux*, de même que le contenu, indiquent que l'auteur n'a fait que résumer le manuel publié quelques années auparavant à Aix.

61. Op. cit., p. 3-10. Cette information, croisée avec un document conservé aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône nous permet, alors que l'ouvrage ne fournit aucune date de publication, de situer celle-ci au début du XVIII^e siècle. En effet, un contrat passé avec Albert Dupart « Architecte et Sculpteur de ceste ville de Marseille », en date du 8 janvier 1715, est signé « Jean Louis de St Augustin, carme dechaussé, Directeur de lad. Congregation » (16 H 4).

Déchaussez, et Directeur de la Congregation de Marseille »⁶¹. L'intérêt de ces ouvrages réside tout particulièrement dans le fait que deux d'entre eux, l'*Association de saint Joseph...* et le *Petit abrégé...*, ne sont, malgré un titre différent et comme l'indique leur avant-propos, que des versions résumées du manuel d'Antoine de la Mère de Dieu⁶². Il convient donc d'analyser le contenu de ce dernier, de le comparer avec les éditions successives qui en ont été faites, avant d'insister sur l'originalité du volume édité à Marseille.

Le Thresor inestimable... est divisé en trois parties d'inégale importance. La première, constituée de 12 chapitres, est destinée à justifier la dévotion, à présenter les grandeurs et prérogatives de saint Joseph, au travers d'épisodes empruntés non seulement à sa propre vie, mais également et surtout à celle de l'ancien patriarche Joseph, fils de Jacob et de Rachel⁶³. Toutefois, l'analogie établie entre les deux personnages, surintendant de la maison d'Égypte pour l'un, de la maison de Dieu, pour l'autre, s'estompe au fil des pages pour laisser place à la nuance. Ainsi, alors que les pouvoirs du premier ne peuvent être que limités, Pharaon s'étant réservé le sceptre et le trône, ceux du second, par sa qualité d'époux de Marie et de père de Jésus, apparaissent-ils sans bornes : « Dieu, précise en effet l'auteur, n'a rien épargné pour S. Joseph... puisqu'il a rangé son fils qui tient son sceptre, et son Espouse qui est son throne sous son autorité... De cette façon le Ciel et la terre sont sujets à S. Joseph; parce que tout est sujet à Jesus, et Jesus est sujet à Marie, et Jesus et Marie sont sujets à Joseph »⁶⁴. Fort de cette implacable démonstration qu'il développe abondamment tout au long de cette première partie, Antoine de la Mère de Dieu énumère en une véritable litanie ceux qui, « universellement », doivent recourir à ce divin intercesseur : « Papes, Empereurs, Roys, Cardinaux, Evesques, Princes, Ducs, Marquis, Contes, Barons, Gentils-hommes, Artisans, hommes et femmes, [les associations d'Avignon, de Toulon et de Marseille n'étant pourtant réservées qu'aux « Messieurs »], grands et petits, pauvres et riches, doctes, ignorants, nobles et roturiers, Religieux et Seculiers, sains et malades... Allez à S. Joseph, conclut-il, puisque Dieu vous y envoie »⁶⁵. Cette argumentation se retrouve dans tous les ouvrages conservés, avec toutefois, une certaine évolution. En effet, si dans *Le Thresor inestimable...*, elle occupe environ 14 % de l'ensemble, les cinq chapitres de l'*Association de Saint Joseph...* développant

62. L'auteur de l'*Association de saint Joseph...* n'a fait, avoue-t-il que « tirer ce petit abrégé de l'Association de Saint Joseph, qu'un Pere Carme Déchaussé a assez amplement décrite dans le Tresor inestimable de Saint Joseph qu'il a donné au public » (p. 7-8). Cette justification est reprise dans le *Petit abrégé...* (non paginé).

63. *Le Thresor inestimable...*, p. 3. Quatre chapitres (2, 3, 4 et 10), dans leur titre, font explicitement référence à « l'ancien Joseph ». Ce parallèle semble remonter aux Pères de l'Eglise (cf. D.S.A.M., art. cité, col. 1306).

64. *Ibid.*, p. 69-70-71.

65. *Ibid.*, p. 88-94.

66. *Association de Saint Joseph...*, p. 10-60.

des thèmes identiques représentent déjà, quelques années plus tard, près de 20 %⁶⁶, alors qu'à la fin du XVII^e siècle, le chapitre correspondant du *Petit abbrege...* équivaut, à lui seul, à près d'un tiers du total. Dans ce dernier livret, la comparaison avec l'ancien Joseph ne se réduit plus désormais qu'à quelques phrases, l'essentiel étant uniquement de persuader « tous les Chrétiens [qu'ils] doivent avoir de la dévotion à S. Joseph et recourir à lui en leurs besoins »⁶⁷.

La seconde partie du *Thresor inestimable...*, constituée, quant à elle, de 14 chapitres et de documents annexes, évoque plus précisément l'histoire, les objectifs, les conditions d'entrée des associés, de même que les indulgences attribuées à l'association. Après avoir exposé ses motivations, Antoine de la Mère de Dieu dévoile le sens que revêt l'expression qu'il emploie pour désigner l'objet de sa création. Ainsi, explique-t-il, de même que « les Monts de piété ont été instituez pour subvenir charitablement aux necessitez des indigents, lequel mot de Mont est pris pour un monceau, ou amas d'argent, ou autre chose distribuable », son association se veut un véritable « mont de merites, amas de graces, monceau de bonnes œuvres... de richesses, et biens spirituels »⁶⁸. Localisant le lieu où il a été institué initialement, l'auteur en profite pour se livrer, dans la plus pure tradition élianique, à une véritable apologie du Mont Carmel⁶⁹. C'est, écrit-il, l'une des plus « Saintes, des heureuses et des salutaires montagnes, qui ayt jamais esté », où, précision importante, Jésus, Marie et Joseph se sont souvent rendus « quand ils alloient voir ces Saints Religieux que nostre Dame appelloit ses Freres »⁷⁰. Il insiste également, très longuement, sur le rôle de celle qui a dû « rallumer le feu, et resusciter l'esprit et la vertu d'Elie »⁷¹, sainte Thérèse, fondatrice, selon lui, de la dévotion à saint Joseph⁷². Ne « pouvons nous pas, argumente alors Antoine de la Mère de Dieu, presumer des excellences et des fruits d'une assemblée qui marche... dessous l'estendart de Therese »⁷³ ? Surtout, il énumère, dans les pages qui suivent, quatre autres motifs, régulièrement repris, qui ne peuvent qu'inciter tout fidèle à s'enrôler dans une telle association : le danger de tomber en péché mortel, l'état misérable d'une âme

67. *Petit abbrege...*, p. 7-19.

68. *Le Thresor inestimable ...*, p. 120-121.

69. Voir Elisée de LA NATIVITÉ, « Les Carmes imitateurs d'Elie (1370-1668) », et Louis-Marie du CHRIST, « La succession élianique devant la critique », dans *Etudes Carmelitaines*, 1956, n° spécial, *Elie le prophète*, tome II, *Au Carmel, dans le Judaïsme et l'Islam*, p. 82-116 et 117-133.

70. *Le Thresor inestimable ...*, p. 151-154.

71. *Ibid.*, p. 180

72. *Ibid.*, p. 207-208.

73. *Ibid.*, p. 210. Cette seconde partie se termine d'ailleurs par un « Panegyrique de Sainte Therese premiere Fondatrice de l'Association du grand S. Joseph », suivi « De l'heureuse mort ou plustost de la glorieuse vie, dans laquelle Sainte Therese est entrée en sortant de celle-cy » (p. 245-312).

74. *Ibid.*, p. 213-224.

qui y est tombée, l'article de la mort, moment duquel dépend le bonheur ou malheur éternel, et surtout les tourments du purgatoire⁷⁴. Face à ses dangers, contre lesquels une personne seule ne peut lutter, il suffit de penser aux membres de l'association, qui prient Dieu, qui jeûnent, qui se disciplinent, qui se mortifient, qui font des aumônes et autres œuvres de piété, frappant ainsi « incessamment à la porte de la divine miséricorde »⁷⁵, pour le salut de l'ensemble des associés. « Dieu, ajoute l'auteur, pourra-t-il esconduire l'Oraison de tant et tant de personnes qui luy sont tres agreables »⁷⁶ ? L'association ne semble donc constituer qu'une communauté de prières, une assemblée de fidèles dont les exercices de piété sont essentiellement individuels. A ce titre, il semble intéressant de noter que, dans cet ouvrage, comme dans les suivants, les auteurs insistent davantage sur la dévotion que sur l'association elle-même. Ainsi, n'est-il jamais fait mention de l'organisation interne, du rôle et de la désignation des dirigeants. Il n'a d'ailleurs été possible d'appréhender cet aspect que grâce à la conservation de quelques documents administratifs. Ces derniers nous apprennent que la charge de directeur revient à un religieux de l'ordre. Celui-ci contrôle quatre officiers, un recteur, deux assistants et un trésorier⁷⁷, auxquels s'ajoutent deux sacristains. Comme le confirme une feuille de scrutin⁷⁸, tous, hormis le trésorier dont nous ignorons le mode de désignation, présentent leurs candidatures lors d'élections qui se déroulent le premier dimanche du mois de mars⁷⁹. L'adhésion du fidèle, quant à elle, procède d'une démarche totalement individuelle, dans laquelle, à aucun moment, n'interviennent les autres membres de l'association. En effet, le jour de son inscription, l'associé doit se confesser, communier, et ajouter son nom sur le livre réservé à cet effet. Surtout, il doit s'engager à verser dans le fonds commun de l'association, non pas un quelconque droit d'entrée, ni même une libre offrande, jamais évoqués, mais un minimum de sept Pater et autant d'Ave Maria récités tous les jours, « ou quelque autre oraison... aumosne ou bonnes œuvres » afin, insiste encore l'auteur, « qu'il plaise à Dieu de preserver tous les Associez de choir en peché mortel... qu'il remette en sa grace ceux qui en seront descheuz... qu'il leur donne la grace pour faire une bonne mort, ...qu'il lui plaise de delivrer au plustost leurs ames du Purgatoire ». S'ajoutent à cela une pratique sacra-

75. *Ibid.*, p. 226-227.

76. *Ibid.*, p. 219.

77. Un contrat en date de juin 1686 commence par « Nous sousignés Recteur Sous recteurs [probablement les deux assistants] Tresorier et Directeur ». Un second document, daté de mars 1728, évoquent les « Cinq officiers de la Congrégation » (A. D. des Bouches-du-Rhône, 16 H 4).

78. *Ibid.*, feuillet 198, non daté. Toutefois, on retrouve le nom de certains candidats dans d'autres documents du début du XVIII^e siècle. Ce scrutin indique la participation d'une vingtaine de votants.

79. *Livre des associés a la congregation de st Joseph de Marseille, par un religieux Carme Déchaussé*, Marseille, sans date, p. 93.

80. La protestation se termine par « ne nous abandonnez point à l'heure de nostre mort » (*ibid.*, p. 241).

mentelle régulière, la confession et la communion une fois par mois au moins, de même qu'une protestation à saint Joseph récitée au moins une fois par an⁸⁰. L'unique activité collective ne semble consister qu'à assister à la messe ou à la bénédiction du saint Sacrement qui se dit le mercredi dans l'église des pères carmes déchaux⁸¹. En réalité, la lecture des multiples indulgences attribuées invite à nuancer légèrement le profil dévotionnel de l'association. Ainsi, sont mentionnés l'assistance « aux publiques et privées assemblées de laditte Association..., aux processions qui se feront sous l'autorité de l'ordinaire », de même que l'accompagnement du « corps mort d'un Confrere ou autre à la sepulture ecclesiastique... [ainsi que] du Saint Sacrement de l'Eucharistie quand on le porte en procession ou aux malades »⁸². « Si vous manquez d'accomplir toutes les conditions susdites, ou quelques unes d'icelles, est-il encore précisé, vous ne pechez pas... mais... vous ne meritez pas à proportion »⁸³.

Cette seconde partie correspond, avec près de 200 pages, à environ 26 % de l'ouvrage. Dans le manuel édité à Aix quelques années plus tard, les thèmes correspondant occupent près de 40 % de l'ensemble⁸⁴. Si l'auteur a définitivement renoncé au panégyrique du Mont Carmel, il revient en revanche, signe d'une probable rivalité, sur l'antériorité de la dévotion chez les Carmes déchaux. Par contre, le plus grand nombre de pages, près de 60 sur 107, concerne désormais l'intérêt de l'association et les modalités de participation. Ces dernières sont en tout point identiques à celles énoncées dans *Le Thresor inestimable...* Toutefois, transition avec la dernière partie de l'ouvrage, un passage s'adresse désormais à ceux qui auront « un peu plus de dévotion ». Ils pourront faire, est-il précisé, les quinze mercredis de Saint Joseph, durant lesquels ils se confesseront, communieront, et feront dire une messe en l'honneur du saint. Également, la protestation à saint Joseph ne doit plus être prononcée au moins une fois l'an mais une fois par mois⁸⁵. Au début du XVIII^e siècle, il semble que l'auteur du *Petit abbregé...* souhaite aller à l'essentiel puisqu'il ne publie qu'un court chapitre intitulé « *Conditions requises pour estre admis dans l'Association de S. Joseph* », suivi des « *Indulgences concedées à perpetuité à l'Association de Saint Joseph par le Pape Urbain VIII* »⁸⁶. Ces dernières sont en réalité incomplètes puisque l'auteur en a extrait, attitude significative, celles qui sont relatives aux gestes collectifs, pourtant publiées dans les deux précédents titres.

81. *Ibid.*, p. 236-238. Le jour de la messe et de la bénédiction, mercredi, n'est en réalité pas précisé dans l'ouvrage d'Antoine de la Mère de Dieu, contrairement aux deux autres éditions.

82. *Ibid.*, p. 242-243.

83. *Ibid.*, p. 241.

84. *Association de Saint Joseph...*, p. 60-164.

85. *Ibid.*, p. 152-153.

86. *Petit abbregé...*, p. 19-25.

L'ouvrage, édité au début du XVIII^e siècle par Jean-Louis de Saint Augustin, *Livre des associés a la Congregation de St Joseph de Marseille*, comparé aux manuels et livrets publiés à Aix et à Avignon, procède, comme l'indique l'auteur dès les premières pages, d'une démarche plus utilitaire: « Je prens la liberté, écrit-il, [s'adressant aux associés], de vous presenter ce petit recueil que j'ai fait, des prieres que vous devez dire dans votre Congregation les jours que vous vous y assemblez: car je vous avoüe, que je n'ai jamais pû voir sans peine, l'embarras où vous vous trouvez dans toutes vos ceremonies extraordinaires, pour n'avoir pas des livres qui vous les montrent. »⁸⁷. Plus d'un demi siècle après la création de l'association, il s'avère donc moins nécessaire de s'attarder sur la dévotion elle-même, l'auteur se contentant de résumer cet aspect en 8 pages sur 156, que d'essayer de répondre aux besoins que manifestent les associés⁸⁸. Guidés dans leurs pratiques individuelles par les ouvrages édités les décennies précédentes, ils disposent en effet, dans ce recueil, d'indications essentiellement relatives aux exercices effectués collectivement. Sont imprimés non seulement les textes des différentes prières, accompagnés parfois des explications correspondantes, mais également, la démarche précise que les associés doivent adopter⁸⁹: « Le jour de Saint Joseph, est-il ainsi précisé, tous les Messieurs associés assisteront à la Messe solennelle... Immédiatement après la Communion du Prêtre, Monsieur le Recteur à genoux au pied de l'Autel, au milieu de Messieurs ses deux assistans qui auront comme lui un flambeau à la main, fera tout haut, au nom de tous les Associés, la Protestation suivante. Après quoi le Prêtre donnera la Sainte Communion: Premièrement à Monsieur le Recteur et à Messieurs ses Assistans, ensuite à tous les autres Messieurs qui se presenteront indifferemment à la sainte Table »⁹⁰.

Quelle que soit l'année d'édition, l'ensemble des manuels consacre également un développement important à ce qui constitue la dévotion centrale de l'association.

87. *Livre des associés ...*, p. 8 de la lettre « A Messieurs les associez aux congregations de St Joseph ».

88. *Ibid.*, « Avertissement », faussement paginé 3 à 10. L'évolution est identique à celle des confréries du Sacré-Cœur. Voir Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, « La dévotion au Sacré-Cœur, Confréries et livres de piété », dans *Revue de l'histoire des religions*, 2000, p. 531-546, particulièrement p. 537.

89. À titre d'exemple, Jean-Louis de Saint Augustin propose les « Prieres qu'on dit avant la Messe tous les jours d'Assemblée », suivies d'une « Instruction pour le S. Sacrifice de la Messe », d'une « Méthode pour bien entendre la Messe », et des « Prieres qu'on dit dans la Congregation de St Joseph, après la Messe » (*ibid.*, p. 21-60). Ces pages renferment également une pratique relative à la confession et la communion: « Acte d'humilité avant la Confession », « Acte de contrition après la Confession », « Acte d'humilité avant la Sainte Communion », « Acte de Foi », « Acte d'esperance », « Acte d'amour », « Oraison après la Communion », « Autre oraison après la Communion » (p. 37-52) de même que les litanies relatives aux différentes fêtes, celles de Jésus, des Saints et de sainte Thérèse (p. 60-75).

90. *Ibid.*, p. 97-98.

91. Alors que les deux premières parties du *Thresor inestimable...* sont paginées ensembles (pages 1 à 312), la troisième l'est indépendamment (pages 1 à 456).

92. *Ibid.*, p. 7-9.

93. *Ibid.*, p. 27-38. De manière générale, les mystères douloureux sont évoqués dans les chapitres 1 à 7. Il s'agit de la peine que ressent saint Joseph s'apercevant que « la grossesse de la Vierge ne venoit pas de luy » (p. 19) ; voyant « le Createur de l'Univers estre contraint... de naistre dans une etable » (p. 27) ; voyant « ruisseler le precieux sang de Jesus-Christ en sa douloureuse circoncision » (p. 38) ; apprenant les « tourmens ausquels Jesus estoit condamné, et destiné pour sauver les hommes » (p. 48) ; devant fuir en Egypte « car Herode ne manquera pas de chercher cet enfant pour le faire mourir » (p. 61-62) ; constatant à son arrivée en Egypte que « ce peuple... adoroit les serpens, les crocodiles, les oignons et autres choses semblables » (p. 85) ; étant privé, durant trois jours, « de la presence corporelle de son fils » (p. 97). Les mystères joyeux, quant à eux, occupent les chapitres 8 à 14. Ils interviennent au moment où l'ange apprend à Joseph « que ce que [Marie] a conceu dans son ventre c'est par l'operation du Saint Esprit » (p. 126) ; lorsque « le Redempteur du monde fut né » (p. 135) ; quand « le Pere Eternel luy donne la puissance et l'autorité d'imposer le nom de Jesus à son fils » (p. 143-144) ; lorsqu'il apprend « que son divin enfant devoit estre la cause de la resurrection, et du salut de plusieurs » (p. 157) ; quand il constate, à son arrivée en Egypte, « que tous les faux dieux estoient abbatus en la presence de Jesus vray Dieu du Ciel et de la terre » (p. 165) ; lorsqu'il apprend qu'il peut retourner en Israël, « veu que ceux qui avoient machiné la mort de l'Enfant ne sont plus en vie »

« LES QUINZE MYSTÈRES OU EXERCICES DE SAINT JOSEPH »

La troisième et dernière partie du *Thresor inestimable...* décrit, en 27 chapitres, ce que l'auteur considère en effet comme une des principales dévotions, les quinze mystères de saint Joseph⁹¹. Antoine de la Mère de Dieu s'appuie sur un récit mettant en scène deux Franciscains. Ces derniers, lors d'un voyage en mer, sont surpris par une violente tempête qui détruit leur bateau. Ils dérivent plusieurs jours, agrippés à une épave, jusqu'à ce qu'ils songent à invoquer saint Joseph. Celui-ci apparaît, les guide jusqu'à la terre ferme, puis s'adresse à eux : « si vous desirez faire ci-apres quelque chose qui me soit agreable, leur dit-il, ne laissez passer aucun jour sans dire sept fois le Pater, et sept fois l'Ave Maria en mémoire des sept douleurs dont mon ame fut affligée, et tout autant de fois en consideration des joyes dont je fut souverainement espris en la compagnie de Jesus, et de Marie sur la terre »⁹². Ces sept douleurs et ces sept joies, auxquelles s'ajoute le « bien-heureux trepas » de saint Joseph, font chacune l'objet d'un chapitre particulier du *Thresor inestimable...*, débouchant, selon un schéma récurrent, sur un engagement que doit prendre le lecteur. Le second mystère douloureux, par exemple, consiste à méditer sur « l'affliction extrême que ressentit Sainct Joseph, quand il vit... le Createur de l'Univers estre contraint par l'ingratitude des hommes de naistre dans une estable parmy les animaux ». Après avoir abondamment commenté cette situation, l'auteur apostrophe l'associé : « Faictes un ferme propos, et une resolution determinée qu'a l'advenir... vous embrasserez de bon cœur toutes sortes de mespris, et de mortification pour l'amour de celuy qui pour vostre amour a esté le premier à vous en donner l'exemple. Implorez à cet effet l'ayde et la faveur de S. Joseph pour vous, ajoute-t-il, et pour tous vos coassociez »⁹³. Cette dévotion, qui se pratique individuellement, une fois de plus, se déroule durant quinze mercredis, jour attribué au saint, et peut être pratiquée par « toutes sortes de personnes ». Toutefois, si seule la communion est obligatoire, « ceux qui desirent d'obtenir quelques graces et faveur particuliere de Dieu, indique l'auteur, pourront adjouster... quelque autre chose, chacun selon leurs forces ». Ainsi, encourage-t-il les personnes en bonne santé à jeûner tous les mercredis, les autres pouvant se contenter de donner l'aumône à un enfant, une femme et

(p. 176) ; quand « il trouva Jesus son fils au Temple disputant et enseignant les Docteurs de la loy ... apres avoir demeuré privé trois jours de sa chere presence » (p. 189). Le chapitre 15, enfin, est consacré au « quinzieme mystere pour le quinzième Mercredy qui contient la precieuse mort de Sainct Joseph » (p. 199-209).

94. *Ibid.*, p. 10-13.

95. *Ibid.*, p. 204.

96. *Ibid.*, p. 221-240.

97. *Ibid.*, p. 255.

98. *Ibid.*, p. 283.

99. L'associé doit manifester son désir d'imiter la « grande quantité d'ames Sainctes qui partent de ce monde et s'en vont chargées et comblées de richesses celestes » (p. 289) ; s'engager à

un homme pauvres, « au nom et pour l'amour de cette sainte triade, Jesus, Marie Joseph ». L'auteur ajoute que ceux qui le peuvent, ne doivent pas hésiter à pratiquer l'un et l'autre gestes: « tant plus vous ferez à l'honneur de S. Joseph, précise-t-il en effet, tant plus vous obligerez son divin enfant à accomplir vos desirs ». Surtout, quels que soient le choix et la possibilité du fidèle, il doit, tout particulièrement, durant cette période, d'ailleurs non déterminée, s'abstenir de tout péché mortel⁹⁴. La suite du *Thresor inestimable...* est relative au quinzième mystère. Antoine de la Mère de Dieu, à partir de l'exemple de Joseph qui a « rendu son ame bien-heureuse entre les mains benistes de Jesus et de Marie »⁹⁵, tente de définir ce en quoi consiste la bonne mort. Préalablement, il dénonce un certain nombre de préjugés communément admis tels que « mourir l'espée au poing pour soutenir leur honneur », « mourir dans son lit paisiblement », « mourir apres avoir receu tous les Sacremens », attendre « à l'heure de la mort de faire une bonne confession », « souffrir une longue maladie avant mourir », « mourir apres avoir laissé quantité d'argent pour distribuer en œuvres pies », ou encore « mourir dans l'habit de Religieux, à la façon des Capucins, des Carmes Deschassez, des Chartreux »⁹⁶. En fait, pour mourir en Dieu, précise l'auteur, il faut vivre en Dieu. Ainsi, si Joseph est mort « amy de Jesus, aupres de Jesus, entre les bras de Jesus » ajoute-t-il, c'est « parce qu'il y avoit vescu »⁹⁷. Aussi, Antoine de la Mère de Dieu propose-t-il quelques pratiques, afin, et cela semble bien être l'objectif principal de l'association, que tout chrétien puisse s'exercer individuellement, « pour faire amas des thresors et richesses spirituelles pour le jour de la plus grande et urgente necessité »⁹⁸. Les quatre premières relèvent davantage de l'oraison et doivent être récitées par l'associé le plus souvent possible et surtout, est-il précisé, à l'approche de la mort⁹⁹. L'auteur s'attarde tout particulièrement sur les cinquième et sixième pratiques, fournissant, cette fois, une véritable démarche pour

manifeste son attachement à Dieu à partir de critères qu'il définit, tels que « toutes les fois que je touchera mon Chapelet ou Rosaire, toutes les fois que je verray l'image de mon Sauveur... » (p.297) ; offrir à Dieu « toutes [ses] pensées, paroles, et œuvres de ce jour », mais également renoncer et détester « tout ce qui... peut tant soit peu [lui] desplaire » (p. 305-306) ; reconnaître qu'il ne peut s'acquiescer des dettes et des obligations... pour tant de pechez et offenses » qu'il a commis, et offrir à Dieu « toutes les vertus [du] tres doux Jesus » (p. 313-318).

100. *Ibid.*, p. 319-424. L'associé doit songer au « bien inestimable d'une bonne confession, par laquelle la peché est chassé, la grace rendue, et tous les biens perdus... restituez » (p. 331). Il doit également effectuer le « tres auguste Sacrement de Communion, avec la preparation et disposition requise » (p. 374).

101. *Ibid.*, p. 426.

102. *Association de Saint Joseph...*, p. 218-261.

103. *Ibid.*, p. 190-198.

104. *Ibid.*, p. 262-267. Elles sont suivies d'une « Protestation à la tres Sainte Vierge Mere de Dieu, et à son Glorieux Espoux S. Joseph, pour avoir le bien de leur appartenir au temps, et en l'éternité » (p. 267-272).

105. *Ibid.*, p. 204-217.

106. *Ibid.*, p. 273-274.

107. *Petit abbrege...*, p. 26-46.

confesser et communier, le non respect de certaines règles étant, selon lui, la cause d'une mauvaise mort¹⁰⁰. Enfin, la toute dernière pratique consiste à s'adonner au « Saint exercice de la presence de Dieu, ...avoir toujours Dieu devant les yeux »¹⁰¹.

Regroupant près de 60 % du *Thresor inestimable...*, les chapitres correspondant à ces thèmes représentent encore 42 % du manuel édité à Aix quelques années plus tard. Dans ce dernier, alors que l'explication des quinze mystères se résume à une simple énumération, les associés qui désirent en savoir plus étant invités à se procurer *Le Thresor inestimable...*, les différentes pratiques proposées par Antoine de la Mère de Dieu sont simplifiées et regroupées en deux chapitres¹⁰². En revanche, l'auteur, dans un souci utilitaire, fournit dans les pages qui suivent, toute une série de prières que le fidèle peut et doit réciter à différent moment de sa vie. Ainsi, sont publiées une première oraison à saint Joseph destinée à ceux « qui se font enroller en son Association, le jour de leur entrée », une seconde que doivent réciter « ceux qui font les quinze Mercredis »¹⁰³, de même que deux autres, l'une en direction du saint, l'autre de son épouse, « pour obtenir la grace de bien mourir »¹⁰⁴. Également, le fidèle dispose de litanies, d'un « Petit chapellet »¹⁰⁵ et d'une « Couronne » du saint, à réciter tous les jours « en memoire des sept joyes et sept douleurs »¹⁰⁶. En 1695, plus de la moitié du *Petit abregé...* est toujours exclusivement consacrée, comme le suggère le sous-titre, aux quinze mystères de saint Joseph¹⁰⁷.

Au début du XVIII^e siècle Jean-Louis de Saint-Augustin dans son *Livre des associés a la Congregation de St Joseph de Marseille*, pourtant consacré à un certain nombre de pratiques collectives, n'hésite pas à son tour, démarche caractéristique, à revenir, durant près d'une cinquantaine de pages sur les quinze mystères. Ces derniers présentent toutefois de légères différences avec ceux que l'on trouve dans les ouvrages déjà évoqués. En effet, alors que

108. « Le Mariage de saint Joseph avec la Sainte Vierge », « Saint Joseph est rassuré dans son doute », « La Naissance de Jésus », « Son heureuse arrivée en Égypte, et son retour dans Nazareth », « Le Recouvrement de Jésus dans le Temple » (op. cité, p. 115-126). Pour comparaison, voir note 93.

109. « Le Doute de Saint Joseph », « Son Voyage en Bethléem avec la Sainte Vierge », « Sa Fuite en Egypte », « La perte de Jésus dans Jérusalem », « Sa Séparation d'avec Jésus et Marie par sa mort » (*ibid.*, p. 127-140). Voir également note 93.

110. *Ibid.*, p. 141-154.

111. Leur apostolat ne subissant pas les mêmes contraintes que celui des Carmes déchaux, ils peuvent propager plus efficacement le culte de saint Joseph. Ainsi, entre juin et juillet 1641, plusieurs consuls du diocèse contactent l'Archevêque d'Aix afin d'obtenir la permission d'ériger une confrérie, « après, écrivent-ils, avoir oui les predications d'un Pere Missionnaire de la Compagnie de Jesus qui leur a proteste que la devotion a St Joseph estoit aujourd'huy tres heureusement respandue par toute la France, et qu'il n'en falloit pas priver l'une des plus Chrestiennes Provinces du Royaume, ny l'un des plus fleurissans Dioceses de la Province » (A.D. des Bouches-du-Rhône, 1 G 262, La Bastide des Jourdans. Voir également 1 G 291, Grambois; 1 G 327, Reillanne et 1 G 328, Rians).

112. Sur la diversité du culte de saint Joseph, voir Bernard DOMPNIER, « Réseaux de confréries et réseaux de dévotions », dans *Siècles, Cahiers du centre d'Histoire « Espaces et*

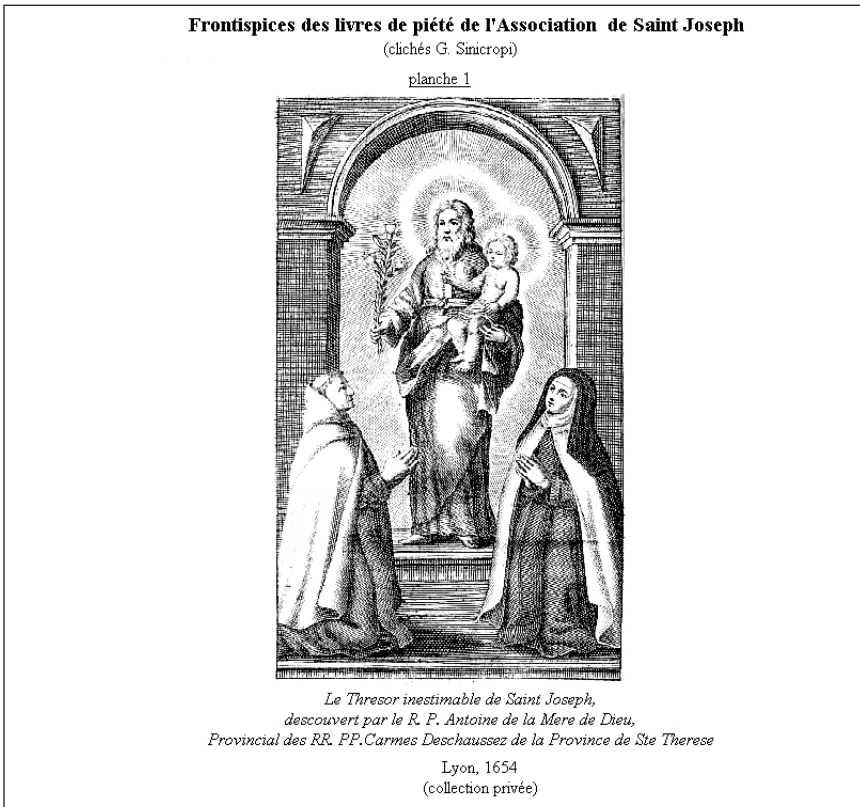


Figure 4 - Planche 1

l'on ne compte plus désormais que 10 mystères joyeux¹⁰⁸ et douloureux¹⁰⁹ au lieu des 14 qui sont relatés dans les éditions précédentes, 5 mystères glorieux font leur apparition. Sont ainsi évoqués la « Sanctification [de Joseph] dans le sein de sa Mere », la façon dont « Il est confirmé en grace », « Sa sainte et precieuse Mort », « Sa Resurrection avec Jésus », de même que « Son Ascension dans le ciel, et la protection qu'il donne aux hommes »¹¹⁰. En ce début de XVIII^e siècle, les mystères, dévotion centrale rappelons-le, ne sont donc plus exclusivement consacrés aux relations que Joseph a entretenues avec Jésus et Marie. Les thèmes de sa sanctification, de son bienheureux trépas et de sa puissance d'intercession, certes, déjà évoqués le siècle précédent, prennent toutefois une place prépondérante au travers de ces épisodes spécifiquement rédigés, comme leur nom l'indique, à la gloire du saint.

Cultures », Clermont-Ferrand, 2000, p. 9-28, particulièrement p. 23-28; voir également Denis FONTAINE, « La dévotion à Saint-Joseph en Roussillon aux XVII^e et XVIII^e siècle, l'exemple de l'Ille », dans Anne BLANCHARD, Henri MICHEL, Elie PELAQUIER (sous la direction de), *La vie religieuse dans la France méridionale à l'époque moderne*, Montpellier, 1992, p. 203-230.

113. *Association de saint Joseph...*, p. 87-95.



Figure 4 - Planches 2 et 3

Chaque association ou congrégation installée à Avignon, Marseille, Toulon et Aix-en-Provence, demeure tout au long de notre période, comme le suggère le frontispice de l'ouvrage d'Antoine de la Mère de Dieu (figure 4, planche 1), étroitement liée à la mouvance réformée par Thérèse d'Avila et Jean de la Croix. Créées, dirigées par les carmes déchaux, elles sont exclusivement établies dans l'enclos conventuel. Aussi, même si l'un des livres de piété destinés aux fidèles mentionne d'« autres lieux » d'implantation que

114. *Ibid.*, p. 90.

115. Pour les paroisses du diocèse d'Aix, voir *Enregistrement des Statuts de la confrérie de st Joseph érigée dans l'église paroissiale de La Verdrière, sous l'avis et bon plaisir de Monseigneur l'Illustrissime et Rme archevesque d'Aix*. (A. D. des Bouches-du-Rhône, 1 G 362, La Verdrière). Ces statuts semblent être une référence puisque au bas de plusieurs requêtes, l'approbation épiscopale précise que la nouvelle confrérie doit « estre réglée suivant les statuts dressez pour le lieu de La Verdrière » (A.D. des Bouches-du-Rhône, 1 G 262, La Bastide des Jourdans ; 1 G 291, Grambois ; 1 G 327, Reillanne et 1 G 328, Rians). Pour la confrérie établie dans l'église paroissiale Saint-Ferréol de Marseille, voir *Prières à l'usage de l'association en faveur des agonisants, sous le titre de St Joseph*, Marseille, 1773. L'ensemble des données dont nous disposons pour la confrérie érigée dans l'église Sainte-Madeleine d'Aix date également du XVIII^e siècle : *Etat et Rôle des Confreries et Congregations érigées dans l'Eglise paroissiale de Ste Magdeleine d'Aix* (A.D. des Bouches-du-Rhône, 1 G 256, Confréries d'Aix, statistiques) ;

ceux étudiés ici, les possibilités de diffusion ne peuvent être que limitées, quatre autres couvents seulement ayant été fondés en Provence et dans le Comtat sous l'Ancien Régime. Or, dans le même temps, un certain nombre de confréries, également dédiées à saint Joseph, s'implantent solidement, aussi bien dans les campagnes environnantes, souvent à l'initiative des Jésuites¹¹¹, que dans les villes¹¹². Confrontés à cette rivalité, les auteurs carmes se réfugient derrière ce qu'ils considèrent comme étant l'une de leurs prérogatives. En effet, un chapitre de l'*Association de saint Joseph...* est précisément intitulé « Comme Saint Joseph a esté donné de Jésus-Christ mesme à la Religion des Carmes Déchaussez, privativement à tout autre »¹¹³. La démonstration est éloquente: « S'ils se treuvent, peut-on lire, d'autres Chapelles, d'autres Eglises, d'autres Monasteres, ou Maisons Religieuses, sous le titre et sous le nom du glorieux Saint Joseph, c'est [qu'ils] l'ont pris d'eux mesmes pour leur Patron et Protecteur, de quoy je leur en sçay tres bon gré, et seroit à souhaiter que, tout le monde en fist de mesme. Mais pour ce qui concerne l'Ordre des Carmes Déchaussez... c'est Dieu, c'est Jésus mesme qui le leur a donné en la personne de leur Seraphique Mere Sainte Therese, pour Pere, pour Patron, et pour Protecteur de leur sainte Religion »¹¹⁴. Cette réaction, purement défensive, fortement identitaire, est encore renforcée par les multiples interventions dont l'époux de Marie, nous l'avons vu à Avignon et à Marseille, gratifie les Carmes déchaux lors de leur installation. Parallèlement, les religieux, et particulièrement Antoine de la Mère de Dieu, ont tenté d'élaborer de toute pièce une pratique dévotionnelle qui puisse les distinguer des autres mouvances laïques. Ainsi, alors que les statuts des confréries de saint Joseph établies dans les nombreuses paroisses des diocèses d'Aix-en-Provence et de Marseille ont laissé la trace d'une vie associative forte, multipliant les actes collectifs¹¹⁵, ceux qui émanent de l'ordre, sans ignorer cet aspect, ont surtout insisté sur la pratique personnelle, s'apparentant ainsi davantage aux confréries de dévotions étudiées par Marc Vénard¹¹⁶. Ainsi, les religieux carmes exhortent-ils, d'une part, les membres de leur association à multiplier les actes de piété individuels. A ce titre, la méditation sur les quinze mystères de saint Joseph, pratiquée par d'autres réguliers dès la fin du XVI^e siècle, tient une place centrale¹¹⁷.

Statuts et reglements de la tres Devote Confrerie pour le secours des agonisans sous la protection de St Joseph, erigée dans l'Eglise parroissiale Ste Magdeleine de cette ville d'aix, (A.D. des Bouches-du-Rhône, 1 G 276, copie jointe à une lettre en date du 17 novembre 1744) ; « Sommaire des indulgences concedées à perpetuité par N.S.P. le Pape Clement XI, aux Associés à la Confrairie de l'un et de l'autre sexe », daté du 20 mars 1715, publié dans *Prières pour les agonisans, qui se font à la chapelle de St Joseph de la paroisse Ste Magdeleine de la ville d'aix*, Aix, 1828.

116. Marc VENARD, « Qu'est-ce qu'une confrérie de dévotion ? Réflexions sur les confréries rouennaises du Saint-Sacrement », dans Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, Roger DEVOS (sous la direction de), *Les confréries, l'Eglise et la cité*, Grenoble, 1988, p. 253-261.

117. Voir D.S.A.M., art. cité, col. 1310.

118. *Association de saint Joseph...* et *Petit abbrege...*

119. Voir à ce sujet Françoise HERNANDEZ, « Les confréries de l'agonie de Jésus... », art. cité.

120. *Le Tresor inestimable...*, p. 456.